



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture des Alpes-Maritimes

CSP 4803

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR – PREMIÈRE DEMANDE TITRE DE SÉJOUR « PASSEPORT TALENT – EMPLOI HAUTEMENT QUALIFIÉ - CARTE BLEUE EUROPÉENNE »

Références réglementaires :

- articles L.313-20 2°, R.313-47 et suivants du code des étrangers ;
- article R.5221-3 2° du code du travail ;
- directive 2009/50/CE du 25 mai 2009 ;

(Ne concerne pas les ressortissants algériens).

Conditions d'octroi :

- avoir obtenu un diplôme au moins équivalent au Master dans l'année précédant la demande ;
- bénéficier d'un contrat de travail d'une durée égale ou supérieure à 3 mois avec un employeur établi en France ou dans « une jeune entreprise innovante » ;
- percevoir une rémunération annuelle brute au moins égale à 2 fois le salaire minimum de croissance annuel ;
- ne pas représenter une menace pour l'ordre public.

Recommandations

- Joindre à votre demande tous les justificatifs (photocopies) indiqués dans la liste ci-dessous ;
- Les photocopies doivent être lisibles, au format A4, sans agrafes et classées dans l'ordre de la liste ;
- Tout dossier incomplet sera refusé et renvoyé et ne donnera lieu à aucun récépissé ;
- Les documents rédigés en langue étrangère doivent être traduits par un traducteur assermenté auprès d'une cour d'appel.

Pièces à fournir (Photocopies à envoyer par courrier et originaux à apporter le jour du rendez-vous)

- Formulaire de demande de titre de séjour** complété, daté et signé ;
- Passport** (pages identité, visas, cachets d'entrées et de sorties du territoire) ;
- Visa de long séjour valant titre de séjour mention « passeport talent ou visa mention « carte à solliciter » ou titre de séjour en cours de validité ;**
- Si vous êtes marié / avez des enfants** : extrait d'acte de mariage, ou extraits d'acte de naissance des enfants avec filiation et, le cas échéant, titre de séjour du conjoint (ou carte d'identité) ;
- Justificatif de domicile de moins de 6 mois :**
 - Si vous êtes locataire : facture d'électricité, de gaz, d'Internet ou quittance de loyer non manuscrite, etc.
 - Si vous êtes propriétaire : acte de propriété et facture d'électricité, de gaz ou d'Internet.
 - Si vous êtes hébergé chez un particulier : attestation d'hébergement + justificatif de domicile récent + copie recto-verso de la CNI ou carte de séjour de l'hébergeant (nb : la carte de séjour de l'hébergeant doit indiquer la même adresse).
- Contrat de travail d'une durée minimale de 3 mois** (ou promesse) avec une rémunération d'au moins 2x le SMIC
Remarque : si vous êtes titulaire d'un CDD, la durée du titre de séjour sera identique à celle du contrat.
- Cerfa n° 15614*03 à compléter par l'employeur et pièces justificatives** (arrêté INTV1629674A du 28 octobre 2016) :
 - o Kbis de l'entreprise ;
 - o Attestation de paiement des cotisations sociales (URSSAF).
- 3 photographies d'identité récentes** (format 3,5 cm x 4,5 cm – norme ISO/IEC 19794 – 5 : 2005).

Cas n° 1 : Si vous venez d'arriver en France avec un visa « passeport talent - carte de séjour à solliciter » :

- Cerfa n° 15615*01** complété par l'employeur fourni dans le cadre de la demande de visa.

Cas n°2 : en cas de demande de changement de statut :

- Diplôme** sanctionnant au moins 3 années d'études supérieures délivrée par un établissement supérieur reconnu par l'État dans lequel se situe l'établissement et/ou **curriculum vitae** et/ou tout justificatif attestant de l'**expérience professionnelle d'au moins 5 ans** d'un niveau comparable
- Contrat de travail** d'une durée minimale de 12 mois avec un employeur établi en France et justifiant d'une rémunération au moins égale à 1,5 fois le salaire de référence (soit 53836,50€ brut par an)
- Cerfa n° 15615*01 à compléter par l'employeur et pièces justificatives** (arrêté INTV1629674A du 28 octobre 2016) : Kbis de l'entreprise, attestation de paiement des cotisations sociales (URSSAF) et le cas échéant, justificatifs relatifs à l'autorisation d'exercer une activité professionnelle réglementée.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture des Alpes-Maritimes

**LISTE DES PIÈCES A FOURNIR – RENOUELEMENT
TITRE DE SEJOUR
« PASSEPORT TALENT – EMPLOI HAUTEMENT
QUALIFIE - CARTE BLEUE EUROPEENNE »**

Références réglementaires :

- articles L.313-20 2°, R.313-47 et suivants du code des étrangers ;
- article R.5221-3 2° du code du travail ;
- directive 2009/50/CE du 25 mai 2009 ;

(Ne concerne pas les ressortissants algériens).

Conditions d'octroi :

- avoir obtenu un diplôme au moins équivalent au Master dans l'année précédant la demande ;
- bénéficiaire d'un contrat de travail d'une durée égale ou supérieur à 3 mois avec un employeur établi en France ou dans « une jeune entreprise innovante »;
- percevoir une rémunération annuelle brute au moins égale à 2 fois le salaire minimum de croissance annuel ;
- ne pas représenter une menace pour l'ordre public

Recommandations

- Joindre à votre demande tous les justificatifs (photocopies) indiqués dans la liste ci-dessous ;
- Les photocopies doivent être lisibles, au format A4, sans agrafes et classées dans l'ordre de la liste ;
- Tout dossier incomplet sera refusé et renvoyé et ne donnera lieu à aucun récépissé ;
- Les documents rédigés en langue étrangère doivent être traduits par un traducteur assermenté auprès d'une cour d'appel.

Pièces à fournir (Photocopies à envoyer par courrier et originaux à apporter le jour du rendez-vous)

- Formulaire de demande de titre de séjour** complété, daté et signé ;
- Passeport** (pages identité, visas, cachets d'entrées et de sorties du territoire) ;
- Titre de séjour arrivant à expiration** (VLS-TS ou carte de séjour recto-verso) ;
- Si vous êtes marié / avez des enfants** : extrait d'acte de mariage, ou extraits d'acte de naissance des enfants avec filiation et, le cas échéant, titre de séjour du conjoint (ou carte d'identité) ;
- Justificatif de domicile de moins de 6 mois** :
 - Si vous êtes locataire : facture d'électricité, de gaz, d'Internet ou quittance de loyer non manuscrite, etc.
 - Si vous êtes propriétaire : acte de propriété et facture d'électricité, de gaz ou d'Internet.
 - Si vous êtes hébergé chez un particulier : attestation d'hébergement + justificatif de domicile récent + copie recto-verso de la CNI ou carte de séjour de l'hébergeant (nb : la carte de séjour de l'hébergeant doit indiquer la même adresse).
- Si vous exercez le même emploi** : attestation de l'employeur mentionnant l'ancienneté, le type de contrat et le montant de rémunération et derniers bulletins de paie.
- Si vous avez changé d'emploi** :
 - Contrat de travail d'une durée minimale de 12 mois et justifiant d'une rémunération au moins égale à 1,5 fois le salaire de référence (soit 53836,50€ brut annuel) ;
 - Cerfa n° 15615*01 complété par l'employeur ;
 - Pièces prévues par l'arrêté INTV1629674A du 28 octobre 2016 : Kbis de l'entreprise, attestation de paiement des cotisations sociales (URSSAF), curriculum vitae et diplômes en lien avec l'emploi.

Remarque : si vous ne remplissez plus les conditions du titre « Passeport Talent », vous pouvez solliciter un changement de statut pour obtenir un titre de séjour « salarié » ou « travailleur temporaire ».
- 3 photographies d'identité récentes** (format 3,5 cm x 4,5 cm – norme ISO/IEC 19794 – 5 : 2005).

Accès d'une carte de séjour de 10 ans

CR 1400 / RLD-UE 3148

Une carte de séjour d'une durée de 10 ans est délivrée aux conditions suivantes :

- **5 années de séjour régulier en France**, sauf cas particuliers :
 - 3 années de séjour régulier pour les ressortissants du Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Rép. Centrafricaine, Congo Brazzaville, Côte d'Ivoire, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Togo et Tunisie (CR 1400)
 - 2 années de séjour régulier en France, si le demandeur justifie résider de manière régulière et ininterrompue sur le territoire de l'Union européenne depuis 5 ans (cas de la mobilité européenne)
- **Ressources suffisantes et stables** (niveau SMIC minimum apprécié sur les 5 dernières années)
- **Intégration républicaine et maîtrise de la langue française** (sauf + de 65 ans et tunisiens)
 - Attestation de clôture du contrat d'intégration républicaine (si vous en avez signé un)
 - Justificatif de la maîtrise du niveau A2 en français (diplôme français, DELF ou TCF de niveau A2 minimum).

Remise du titre et taxe à payer

Vous recevrez un SMS lorsque votre nouveau titre de séjour sera disponible en préfecture, vous précisant le montant des timbres fiscaux à acquitter, que vous pouvez acheter sur timbres.impots.gouv.fr ou dans un bureau de tabac :

- Titre de séjour « passeport talent carte bleue européenne » : **225 €**.